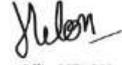


CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-04 / 10-2025-27

Objet : Désignation du secrétariat de séance

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2,
notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e
arrondissement, à chaque conseiller.ère le mercredi 19 mars 2025;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Mme Enora BRETON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité
des membres présents.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

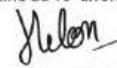
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-08 / 10-2025-28

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du code général des collectivités prévoient qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à un jour franc. Le conseil d'arrondissement, dès l'ouverture de la séance, doit se prononcer sur l'urgence.

Dans la mesure où un ou plusieurs ordres du jour ont été envoyés après le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs n° **MA 10-2025-08** en date du mardi 25 mars 2025 présenté par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement,

DÉLIBÈRE

Article unique : L'ordre du jour est adopté.

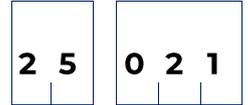
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-05 / 10-2025-29

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 janvier 2025.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le mercredi 19 mars 2025 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2025 –06 / 10-2025-30

Objet : Modification du règlement intérieur du Conseil du 10^e arrondissement.

Le Conseil du 10^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-8 et L. 2511-10 ;

Vu la délibération en date du 30 novembre 2020 par laquelle le Conseil du 10^e arrondissement a adopté son règlement intérieur ;

Vu la délibération en date du 3 décembre 2024 par laquelle le Conseil du 10^e arrondissement a modifié l'article 24 de son règlement intérieur ;

Sur proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le nouveau règlement intérieur du Conseil du 10^e arrondissement, dont le texte est annexé à la présente délibération, est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2025 –07 / 10-2025-31

Objet : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 27, rue du Château d'Eau à Paris 10^e et autorisation à la Maire du 10^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Le Conseil du 10^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 17 et 18 octobre 2005 relative à l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire du 10^e arrondissement lui propose de choisir le marché public comme mode de gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 27, rue du château d'Eau à Paris 10^e arrondissement ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 10^e arrondissement choisit le marché public pour la gestion de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 27, rue du Château d'Eau à Paris 10^e.

Article 2 : La Maire du 10^e arrondissement est autorisée à demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure adaptée de marché public en application de l'article R.2123-1.3^o du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

La délibération 10-2025-07 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025 DAC 419 / 10-2025-32

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC 419 Signature d'une convention avec la Région Île-de-France pour la restauration de l'Église Saint-Vincent-de-Paul, située place Franz-Liszt (10e)

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DAC 419 Signature d'une convention avec la Région Île-de-France pour la restauration de l'Église Saint-Vincent-de-Paul, située place Franz-Liszt (10e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DAC 419.

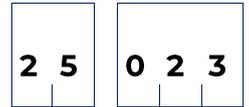
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DEVE-1 / 10-2025 -33

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DEVE 1, plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DEVE 1, à propos du plan Biodiversité 2025-2030 de Paris ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Sylvain RAIFAUD, Conseiller Métropolitain, Conseiller de Paris, délégué dans le 10^e aux Espaces Verts, à la Végétalisation, à la Biodiversité et à la Condition animale ;

Donne un avis favorable à la majorité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DEVE 1.

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DSOL-10 / 10-2025 -34

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DSOL 10

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DSOL 10, portant sur l'attribution de subventions (133 900 euros) accordées à quatre associations menant des actions d'accès aux droits, d'accès à la culture et d'accompagnement social ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, des Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DSOL 10.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DPE-8 / 10-2025-35

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DPE 8

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DPE 8**, portant sur l'attribution de subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet » ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DPE 8.

Nombre de Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DFPE 51-DSOL 51 / 10-2025-36

**Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DFPE 51/ DSOL
51**

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 51/ DSOL 51 portant sur l'attribution de subventions (148 650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques, etc.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 51 / DSOL 51.

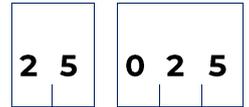
Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DLH-91 / 10-2025-37

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DLH 91

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DLH 91 portant sur l'octroi, la réitération et la modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 91.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DLH 106 / 10-2025 -38

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 106

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 106, portant sur la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 106.

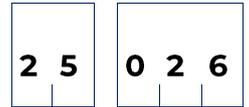
Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DU-96 / 10-2025 -39

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DU 96

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DU 96 portant sur la dénomination pont Hélène Duc (10e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DU 96.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DU-91 / 10-2025 –40

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DU 91

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DU 91, portant sur la dénomination passerelle Maria Schneider (10e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DU 91.

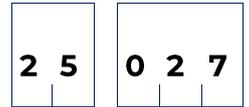
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

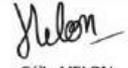
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DVD42 / 10-2025 -41

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DVD 42

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DVD 42, portant sur la rénovation du parc de stationnement Saint Martin (3^e), transformation du parc de stationnement Passage des Récollets (10^e) en Vélostation et exploitation de l'ensemble - Convention de DSP avec INDIGO ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DVD 42.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DAE-6 / 10-2025 –42

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DAE 6

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAE 6, – BPP – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (160 000 euros) en faveur de l'économie circulaire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAE 6.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DSOL-27 / 10-2025 –43

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025-DSOL-27

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DSOL 27, portant sur l'attribution de subventions à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Thomas WATANABE-VERMOREL, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux Cultures technique, scientifique et populaire, au Conservatoire du livre et à l'Alimentation durable ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DSOL 27.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DASCO-18 / 10-2025-44

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 18

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 18, portant sur les collèges publics parisiens - subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 18.

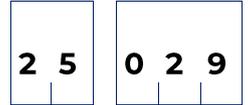
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DDCT-47 / 10-2025-45

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 47

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 47, portant sur le financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 358 700 euros à 59 associations) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 47.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

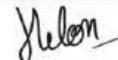
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DDCT-49 / 10-2025 –46

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 49

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 49, portant sur le fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (79 400 euros) à 12 associations ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 49.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

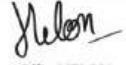
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DAE-84 / 10-2025 -47

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAE 84

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAE 84 ; portant sur les pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Enora BRETON, Conseiller d'arrondissement, délégué au Commerce, à l'Artisanat, au Développement économique et au tourisme ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAE 84.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DFPE-24 / 10-2025-48

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DFPE 24

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 24 portant sur l'attribution de subvention (616 330 euros), avenant n° 1 à l'association AJEFA pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 24.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DFPE-43 / 10-2025-49

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DFPE 43

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 43 portant sur l'attribution de subvention (31 627 €), avenant à l'association Les Petits Lardons (10^e) pour sa crèche parentale située 20, rue des Ecluses Saint-Martin (10^e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 43.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

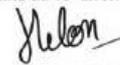
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DFPE-50 / 10-2025-50

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DFPE 24

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 50 portant sur l'attribution de subventions (8 652 864 €), avenant n°1 avec l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 50.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DFPE-97 / 10-2025-51

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DFPE 97

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 97 portant sur l'attribution de subvention (106 363 euros), avenant n° 1 à l'association REPUBLIQUE ENFANTS (10e) pour la crèche parentale sise 48, quarter rue du Faubourg Saint Denis (10e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 97.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DLH 30 / 10-2025 -52

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 30

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 30, portant sur l'octroi de garanties d'emprunts finançant un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 29 logements sociaux réalisé par ERIGERE ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 30.

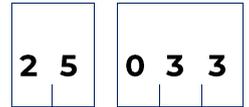
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION 2025-DLH-46 / 10-2025-53

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DLH 46

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DLH 46 portant sur l'octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de création de logements sociaux par Résidences le Logement des Fonctionnaires (RLF) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 46

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DAC-346 / 10-2025-54

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 346

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 346, portant sur l'attribution de subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 346.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DSOL-30 / 10-2025 -55

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n°2025-DSOL-30

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DSOL 30, portant sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement (481 480 €) à 12 Associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, des Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n°2025 DSOL 30.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 25 MARS 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION 2025-DFPE-106 / 10-2025-56

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 106

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 106, 2025 DFPE 106 DAC/DDCT – Subventions (311 000 euros) avec 2 renouvellements de conventions pluriannuelles et 1 avenant pour les associations Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, Parrains Par Mille et Ré

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Awa DIABY, Adjointe à la Mairie du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux familles ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFPE 106.

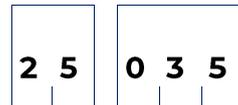
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement

Melon
Célia MELON

**CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
25 mars 2025 – 18h30**

VMA10-2025-05/10-2025-57

Vœu présenté par les élu-e-s de la majorité municipale, sur proposition des élu-es du groupe Paris En Commun, relatif à la réforme de la loi dite « PLM »

Considérant l'instabilité démocratique que traverse notre pays, notamment depuis la mise en œuvre de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, à laquelle nos institutions publiques doivent impérativement répondre par un processus continu d'amélioration de la représentativité de leurs élu-es et dirigeant-es ;

Considérant que dans ce contexte, la question de la réforme du mode de scrutin des Villes de Paris, Lyon et Marseille, annoncée par le Premier Ministre en février 2025, ne recèle aucun caractère d'urgence ;

Considérant l'ancienneté des modalités actuelles d'organisation du scrutin municipal à Paris, Lyon et Marseille, qui se distinguent des autres communes par l'élection du conseil municipal qui, au vu de la taille des villes, est organisé par arrondissement ;

Considérant que ce mode de scrutin n'a d'une part nullement empêché les alternances politiques dans ces trois villes depuis 1982 et n'a jamais vu d'autre part le ou la Maire de Paris être élu avec moins de voix que ses concurrents ;

Considérant que la Maire de Paris et les élu-es parisiens ont pris connaissance de ce projet de réforme par voie de presse et qu'ils n'avaient jamais été associés jusque-là, ni de loin ni de près, à une quelconque réflexion sur un sujet qui pourtant les concerne directement ;

Considérant que cette démarche traduit le peu de cas fait par le gouvernement de la représentation parisienne issu du suffrage universel et in fine des électeurs parisiens ;

Considérant que six mois avant le début de la période de réserve marquant la première phase de la campagne des élections municipales de mars 2026, le seul texte porté à la connaissance des Parisien-nes est une proposition de loi déposée le 15 octobre 2024, laquelle, en substituant aux circonscriptions par arrondissement une circonscription unique, pose plusieurs difficultés majeures en droit et dans la pratique démocratique qui en résulterait ;

VMA10-2025-05/10-2025-57

Considérant qu'en l'état, la proposition de loi qui serait débattue prévoit ainsi la possibilité qu'un maire d'arrondissement ne soit pas membre du Conseil de Paris du fait de la mise en œuvre de deux scrutins distincts, ce qui affaiblirait considérablement la capacité des arrondissements faire valoir les besoins de leurs habitants, alors même que l'arrondissement doit rester l'échelon de référence de l'action municipale ;

Considérant que le projet de réforme porterait atteinte à la représentativité et à la diversité géographique du Conseil de Paris ;

Considérant que si cette proposition de loi était adoptée, le scrutin municipal de l'année prochaine se déroulerait sans que ne soit clairement définies la répartition des compétences entre les mairies d'arrondissement et la Ville de Paris ;

Considérant que cette proposition de loi, au-delà de son improvisation patente, nie le fait métropolitain en faisant l'impasse sur la réflexion relative à l'articulation des compétences entre la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris ;

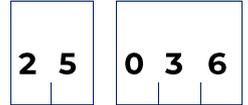
Considérant que, sous couvert de remettre le mode de scrutin des villes de Paris, Lyon et Marseille dans le droit commun au nom du principe « un habitant = une voix », la proposition de loi crée en réalité un mode de scrutin dérogatoire puisque la prime majoritaire, qui est de 50% dans l'ensemble des communes, serait ramenée à 25% dans ces trois villes, sans que les raisons de cette dérogation ne soient justifiées par une quelconque nécessité démocratique ou d'efficacité de l'action publique, et qu'ainsi cette proposition de loi contrevient à ses propres objectifs ;

Considérant qu'une marche forcée vers la réforme du scrutin n'aboutirait qu'à un profond affaiblissement de la démocratie à Paris ;

Considérant que l'examen de la proposition de loi en commission a été repoussé au 2 avril prochain par son rapporteur, M. Jean-Paul MATTEI, ce dernier estimant que le texte comportait trop de zones d'ombres et devait être largement réécrit ;

Considérant que les consultations et discussions préalables à la rédaction de cette proposition de loi se sont déroulées dans des conditions ne permettant pas d'associer correctement l'ensemble des parties prenantes et de mesurer l'ensemble des impacts de la réforme, à la fois sur le mode de scrutin lui-même et sur l'exercice des responsabilités qui en découlent, alors que la précédente réforme du statut de Paris adoptée le 28 février 2017 a fait l'objet d'un travail de 5 années, permettant une adoption consensuelle ;

VMA10-2025-05/10-2025-57



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- **Les parlementaires parisiens s'opposent à toute proposition de loi révisant les modalités du scrutin municipal dans les villes de Paris, Lyon et Marseille si elle était maintenue à l'ordre du jour parlementaire ;**
- **Soit mise en place une commission transpartisane associant experts, élu-es locaux, Parisien-nes, chargée d'élaborer différents scénarios de réforme et de contribuer au débat parlementaire dans la perspective du scrutin municipal de 2032, en reconnaissant l'arrondissement comme l'échelon de référence, essentiel pour le fonctionnement des services publics et la vie locale.**

Donne un avis favorable à la majorité au vœu n° VAMA10-2025-05

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

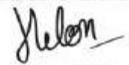
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
25 mars 2025 – 18h30

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

VMA10-2025-06/10-2025-58

Vœu présenté par les élu-e-s de la majorité municipale, sur proposition des élu-es du groupe Paris En Commun, relatif à la condamnation des violences de l'extrême droite

Considérant l'agression dont ont été victimes des militants de l'association Young Struggle, le 16 février dernier, dans les locaux de l'Association culturelle des travailleurs immigrés de Turquie (ACTIT) au 54 rue d'Hauteville par un groupe d'une vingtaine de militants d'extrême droite, dont six ont pu être interpellés moins de 24h après les faits par les forces de police ;

Considérant que cette agression innommable s'ajoute dans notre arrondissement à une autre agression survenue en décembre 2022 devant la Salle de Consommation à Moindres Risques et revendiquée par le groupuscule Argos, créé suite à la dissolution de Génération Identitaire, mais aussi aux inscriptions à caractère raciste subies par l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (ACORT) en novembre 2020 ;

Considérant la marche du Comité du 9 mai organisée dans les rues de Paris le 6 mai 2023, au cours de laquelle plus de 500 personnes ont défilé cagoulées en arborant des symboles faisant directement référence au nazisme ;

Considérant que, selon le Directeur Général de la Sécurité Intérieure, la mouvance d'ultra droite, forte d'environ 2000 personnes sur le territoire français, engendre un risque terroriste croissant dans les démocraties occidentales ;

Considérant que le 10^e arrondissement, territoire d'accueil riche de plus de 70 nationalités différentes dans sa population, porte des valeurs d'égalité, de tolérance, de laïcité et d'intégration et que ses élus ont toujours affirmé leur refus de la violence en politique, aujourd'hui principalement alimentée par des groupuscules d'extrême droite ;

Considérant que cette agression s'inscrit dans un contexte, au sein des démocraties occidentales, de banalisation des discours racistes, xénophobes et du repli identitaire, parfois porté, cautionné ou minimisé par des représentants politiques qui relevaient jadis de l'arc républicain ;

Considérant à cet égard que la réaction du Ministre de l'Intérieur, intervenue deux jours après l'agression lors des questions au gouvernement du 18 février 2025, renvoyant dos à dos les violences de l'extrême droite et les violences de l'ultra gauche, est symptomatique de ce relativisme.

2	5	0	3	7
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


CÉLIA MELON

VMA10-2025-06/10-2025-58

Le Conseil du 10^e arrondissement, en soutien aux victimes de l'agression du 16 février dernier et à l'ensemble des habitant-es profondément choqués par cet évènement, émet le vœu que :

- **L'Etat prenne toutes les dispositions nécessaires pour renforcer la protection de la population ainsi que le tissu associatif et militant du 10^e arrondissement face aux menaces de violences d'extrême droite.**

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VAMA10-2025-06

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

25 mars 2025 – 18h30

VMA10-2025-07/10-2025-59

Vœux présenté par les élu.e.s PCF du 10^{ème}

Relatif au droit de vote des résident.e.s étranger.e.s aux consultations locales

Considérant la votation citoyenne qui s'est tenue le dimanche 23 mars ;

Considérant la crise politique que nous vivons et le besoin de redonner à chacune et chacun l'envie de voter ;

Considérant le refus du gouvernement de François Bayrou d'ouvrir une réflexion sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales ;

Considérant que ce droit de vote aux élections locales est une revendication de l'ensemble des partis de gauche depuis 1981 ;

Considérant que lors de la votation citoyenne du 23 mars, sous l'impulsion de la Maire de Paris, les jeunes de 16 à 18 ans ont été invités à s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter ;

Considérant ainsi que les listes électorales pour les consultations locales peuvent être différentes des listes aux élections organisées par l'Etat ;

Considérant que donner le droit de vote aux résidents étrangers aux consultations locales pourrait ainsi participer de notre lutte pour l'obtenir aux élections locales

Sur proposition des élu.e.s PCF du 10^{ème}, le conseil d'arrondissement du 10^{ème} émet le vœu que les résidents étrangers puissent voter aux prochaines consultations locales parisiennes, sur le modèle de ce qui a été fait pour les jeunes de 16 à 18 ans pour la votation du 23 mars.

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VAMA10-2025-07

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0